

Conseil d'arrondissement du 6^e arrondissement du 20 juin 2017

Vœu présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux séniors et à la lutte contre l'exclusion et les élus de la majorité municipale, relatif à la mise en place d'un Conseil des Séniors et des aidants familiaux du 6^e arrondissement. V062017023 (Exposé des motifs déposé sur table)

Le Conseil du 6^e arrondissement,

Considérant que les séniors représentent une part importante et grandissante de la population ;

Considérant que conformément à la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Ville de Paris a dû élaborer un nouveau schéma précisant les actions de la collectivité en direction des séniors ;

Considérant qu'un schéma Sénior pour 2017-2021 a été ainsi adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 6, 7 et 8 juin 2017 ;

Considérant la possibilité offerte aux Maires d'arrondissement de mettre en place à leur niveau un Conseil des Séniors, composé notamment d'habitants et d'élus de l'arrondissement, constituant un lieu d'échanges et de propositions ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Vice-Président du Conseil départemental de Paris et Maire du 6^e arrondissement, de Madame Martine CHEVALIER-AULAGNIER, Conseillère d'arrondissement, déléguée aux séniors et à la lutte contre l'exclusion, et des élus de la majorité municipale :

EMET LE VŒU :

Article 1 : que soit créé un Conseil des Séniors et des aidants familiaux du 6^e arrondissement ;

Article 2 : que ce Conseil soit présidé par le Maire d'arrondissement ou son représentant ;

Article 3 : que ce Conseil soit composé de 3 élus (dont le Maire d'arrondissement), de 3 personnalités qualifiées, de 3 représentants d'association, de 3 représentants des séniors, et de 3 aidants familiaux.